

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023****NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 27

OBJET**CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE
DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
COMMUNE DE MAING ET LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES
MÉTROPOLE - RÉALISATION DES ÉTUDES DE
CONCEPTION ET DES TRAVAUX POUR LA
RÉHABILITATION DU COMPLEXE POLYVALENT
LÉO LAGRANGE ET LES VESTIAIRES JEAN
MICHEL DUROUX DE MAING**

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 19/12/23

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 8/12/2023

Le maire rappelle au conseil municipal l'engagement pris de procéder à la rénovation du complexe sportif, de la salle Aragon et des vestiaires. Ce projet ambitieux est très compliqué à mener et de ce fait l'aide technique de l'ingénierie de la communauté d'agglomération (CAVM) a été sollicitée. Monsieur le Président de la CAVM a répondu favorablement à cette sollicitation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Maing à la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole pour les travaux de rénovation du complexe polyvalent Léo Lagrange et les vestiaires Jean Michel Duroux de Maing.

La convention détermine les conditions dans lesquelles la commune de Maing délègue à Valenciennes Métropole la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de la réhabilitation du complexe polyvalent et des vestiaires Jean Michel Duroux de Maing, ainsi que les modalités de participation financière et de contrôle technique de la commune de Maing.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et tout document y afférent.

ADOPTÉ PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 19 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI



L'an deux mil vingt trois

Le quinze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET
G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H.
LEDOUX JM. DELANNOY B. MERESSE V. PORQUET C.
MERCIER A. DEVEY S. PIROTTE C. RIFF I.
PLOUVIER JC. REZIGA G. MONTAY F. COQUELET H.
DUMOULIN A. AIT BAHA S. GLINEUR C. GRAND

Etaient excusés : A. MALABOEUF L. PHILIPPE L.
BLONDEAU S. SPOTO B. LE MAIGNENT

Procurations respectives à : P. BAUDRIN C. COLLET
D. RAMEZ G. MONTAY C. MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été
nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.